



COMMISSION ÉDUCATIVE



RÈGLEMENT KIDS MOTO 2013

ARTICLE 1

La Ligue organise un Kids Moto destiné à tous les licenciés éducatifs. Licences NJ 1, NJ 2 et NJ 3. Pour 2013, la protection dorsale et pectorale est obligatoire.

ARTICLE 2

L'âge des pilotes éducatifs est de 6 à 11 ans inclus (après avis de la Commission)

Licences autorisées pour l'entraînement :

**NJ 1+ NJ 2 + NJ 3 sans guidon ou N à partir de 8 ans

Licences autorisées pour compétition:

**NJ 1 + guidon de bronze de 6 à 7 ans pour les pilotes KID 50cc

**NJ 2 + guidon d'argent de 8 à 9 ans pour les pilotes KID 65cc (attention pour les pilotes qui feront le championnat de France Minivert, il faut le guidon d'or).

**NJ 3 + guidon d'or ou C.A.S.M de 10 à 14 ans pour les pilotes KID 65cc et KID 85cc

ARTICLE 3 : KIDS 50cc

Ce Kid est une compétition, il y aura un classement cumulé. Il y aura des départs derrière la grille, pour les clubs n'ayant pas de grille, le départ se fera au drapeau ou à l'élastique.

Ces journées se dérouleront comme suit :

- Une reconnaissance de piste de 10 minutes + 1 séances d'essais chronos de 10min.
- Deux manches de 8 minutes + un tour.

N.B : pour être classé les pilotes devront effectuer les 75% des tours du 1^{er}, le franchissement de la ligne d'arrivée n'est pas obligatoire.

ARTICLE 4

Pour les pilotes KID 65cc et 85cc, ce sera une compétition et il y aura un classement cumulé.

Lors du championnat KID 85cc, des pilotes 85cc LIGUE pourront être inclus dans la catégorie car la F.F.M autorise le « mélange : petites roues + grandes roues ».

Il y aura des départs derrière la grille, pour les clubs n'ayants pas de grille, le départ se fera au drapeau ou à l'élastique.

Ces journées se dérouleront comme suit :

- Une reconnaissance de piste de 15 minutes + 1 séance d'essais chronos de 15min.
- Deux manches de championnat de 15 minutes + un tour.

N.B : pour être classé les pilotes devront effectuer les 75% des tours du 1^{er}, le franchissement de la ligne d'arrivée n'est pas obligatoire.

ARTICLE 5

Attribution annuelle des numéros de course :

Pour les kids, les numéros seront attribués du n° 1 en suivant. Une priorité sera donnée aux pilotes participant à toutes les épreuves du Championnat de France afin qu'ils conservent le N° de ce championnat en privilégiant la numérotation à 2 chiffres.

Les numéros devront être demandés, à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site de la Ligue , au secrétariat administratif de la LMLR- Maison Régionale des Sports-1039, avenue Georges Méliès-34000 MONTPELLIER, par courrier accompagné du chèque de 200€ de caution pour les transpondeurs. La confirmation du numéro sera faite au pilote par mail.

ARTICLE 5 bis

Couleurs des plaques :

Sont autorisés : Plaque blanche numéros noirs

Plaque bleue numéros blancs

ARTICLE 6

Lorsque le terrain ne s'y prêtera pas, les essais et les manches se feront sur circuit réduit.

Un maximum de 40 participants par catégorie sera admis. **Les 3 catégories ne pourront en aucun cas être regroupées.**

ARTICLE 7

ATTENTION !!!! Changement dans la procédure d'engagement

La demande d'engagement sera effectuée sur le site <http://engage-sports.com/> au moins 15 jours avant l'épreuve moyennant la somme de 40€ sur lesquels seront reversés 8€ à la ligue (pour mise à disposition des transpondeurs, chronomètres, 2 commissaires techniques et délégués). Le montant de l'engagement sera majoré à 50€ si la demande intervient entre les 15 à 8 jours avant l'épreuve. Les engagements seront définitivement clos, 8 jours avant l'épreuve.

En cas d'annulation d'une épreuve, le club remboursera les pilotes du montant de l'engagement moins les frais de gestion du site <http://engage-sports.com/> .

En cas de forfait d'un pilote et sur présentation d'un justificatif valable (certificat médical, courrier officiel etc...), le club remboursera le pilote du montant de l'engagement moins les frais de gestion du site <http://engage-sports.com/>

Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé.

Les clubs organisateurs d'une épreuve de KIDS MOTO de la Ligue Motocycliste du Languedoc Roussillon devront s'inscrire sur le site <http://manage.engage-sports.com/> afin de gérer les engagements des pilotes de leur épreuve.

ARTICLE 8

Tout pilote doit se présenter obligatoirement au contrôle administratif avant le début des séances d'entraînement avec : sa licence, le carnet de guidons ou C.A.S.M, le passeport technique de sa moto, la licence de son accompagnateur.

En cas de non-présentation de ces pièces, des sanctions ou pénalités pourront être appliquées.

L'accès à la zone «panneautage» sera réservé exclusivement aux personnes titulaires d'une licence et munie d'un "PASS" fourni par le club organisateur.

ARTICLE 9

Le changement de cylindrée en cours d'année est possible avec l'accord du président de la commission éducative, mais il est irréversible.

ARTICLE 10

Pour les deux manches de chaque Kids Moto, l'ordre de placement sur la ligne de départ est déterminé par la séance d'essais chronos (kids 65 et 85cc).

ARTICLE 11

Le pilote qui provoque un faux départ reçoit un avertissement et à la seconde infraction, il est sanctionné (départ en 2e ligne).

ARTICLE 12

Aucune modification technique ne peut être apportée aux machines de la catégorie Educative qui devront être **strictement d'origine**, seul le changement d'amortisseur arrière est accepté.
Les numéros de courses selon normes doivent être lisibles, écrits en noir sur fond blanc ou comme au mini-vert, écrits en blanc sur fond bleu.

ARTICLE 13

Si une altercation venait à se produire entre parents et accompagnateurs de pilotes, ou envers les officiels, une sanction sera infligée à l' « **accompagnateur** ». Suivant l'infraction, de plus amples sanctions pourront être prises par le jury ou le TRDA (Tribunal Régional de Discipline et d'Arbitrage), allant de la suspension de licence à une amende ou dans certains cas les deux ensembles.

ARTICLE 14

En cas de désaccord, les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course de l'épreuve selon les clauses de l'article 9 du règlement général moto-cross de la F.F.M et accompagnées d'une caution d'un montant de 75€. Après réunion du jury, s'il s'avère que le « plaignant » a raison, la caution lui sera rendu.

ARTICLE 15

Le jury de l'épreuve détient tous les pouvoirs sportifs sur la compétition. Il constitue le seul tribunal chargé de traiter les réclamations et les infractions constatées par les officiels. Le délégué du championnat est de droit président du jury.

ARTICLE 16 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le pilote doit prendre des mesures pour éviter la pollution du sol dans le parc coureurs et les risques d'incendie : tapis de sol et extincteur obligatoires.

L'organisateur doit prendre des mesures :

- pour que les déchets provenant des participants, spectateurs, points de vente soient récupérés dans un nombre suffisant de containers
- Il doit si possible aménager une aire de lavage pour les motocycles.

Le délégué est chargé de contrôler la mise en œuvre de ces mesures et rédiger un rapport en cas d'anomalies.

ARTICLE 17

Les participants et les « accompagnateurs » à ce Kids Moto s'engagent à respecter scrupuleusement ce règlement.

ARTICLE 18

POUR RAISON DE SECURITE, la circulation de tous véhicules dans le paddock doit se faire à l'allure d'un piéton au pas. Les deux roues de service (transport de roues, matériel ou personnel, etc...) devront être identifiés aux machines pour lesquelles ils sont utilisés. La pratique du 2 roues, vélo ou mini moto, par des enfants est interdite dans le paddock.

CALENDRIER 2013 :

*****toutes les catégories**

2/3-03 : M.C CAZOULS	(Cazouls les béziers)
7-04 : M.C CATALAN	(Millas)
18/19-05 : M.C ALAIRAC	(Alairac)
15-09 : M.C ALAIRAC	(Alairac) *Prairie
29-09 : M.C CATALAN	(Millas)
6-10 : M.C ASPIRAN	(Aspiran)
en attente : M.C CHAURIEN	(St Papoul) *Prairie

*****kid 85cc seulement**

21-04 : M.C SOMMIEROIS	(Villevieille)
05-05 : M.C ST THIBERIEN	(St Thibéry)